



**Pour une vraie lutte contre l'absentéisme des élèves**

**Pour le recrutement de personnels titulaires formés et qualifiés, seule mesure porteuse de réussite dans la lutte contre l'absentéisme :**

L'absentéisme scolaire hypothèque lourdement l'avenir de certains élèves, il peut rapidement mener au décrochage si rien n'est entrepris.

C'est un phénomène complexe qui prend ses racines dans un ensemble de difficultés d'ordre scolaire, social, médical ou familial ; il s'appuie souvent sur une déception douloureuse face aux apprentissages scolaires.

Il concerne souvent des jeunes qui ont perdu le sens de l'école, qui n'arrivent pas à se projeter dans l'avenir, qui sont en situation de souffrance. Il peut s'agir aussi de jeunes qui font des « petits boulots » pour venir en aide à leurs familles

L'absentéisme n'est pas une fatalité ; on peut, et on doit, tout faire pour y remédier.

Mais on ne peut résoudre un phénomène complexe avec des solutions simplistes présentées comme magiques. Les réponses ne peuvent être que multifformes, à partir de l'histoire singulière de chaque jeune.

Cela suppose de faire appel à de vrais professionnels. Ces professionnels existent déjà dans l'Education Nationale. Au sein d'équipes pluri-professionnelles de suivi, les CPE, les COP, les assistants de service social, les infirmiers, les médecins scolaires, les chefs d'établissements, les enseignants et notamment les professeurs principaux, les MI-SE, les assistants d'éducation s'efforcent d'éviter les décrochages, de contribuer au suivi et à la réussite, d'améliorer l'épanouissement de tous les élèves. Les Conseillers Principaux d'Education ont en outre des missions particulières : ils sont chargés du repérage et du traitement de l'absentéisme au sein des établissements scolaires.

Tous ces professionnels jouent un rôle indispensable auprès des élèves et des familles. Il faut arrêter la destruction de ces emplois et au contraire augmenter leur nombre de manière significative.

Au lieu de cela, le ministre veut recruter, sur des emplois précaires de très courte durée, 5000 "médiateurs de réussite scolaire" non formés et non qualifiés. Ces personnels recrutés pour 6 mois renouvelables 2 fois au maximum, pour un temps partiel et payés au smic vont obligatoirement connaître une rotation importante, du fait des mauvaises conditions de rémunération qui vont leur être faites. La durée est un élément essentiel pour construire une relation efficace et empreinte de confiance avec les familles et les élèves, manifestement elle ne sera pas au rendez-vous.

Parce qu'une qualification s'acquiert, parce qu'une compétence ne se décrète pas, parce que nos élèves ont besoin de personnels formés, nous exigeons du ministre qu'il renonce à cette mesure inadaptée à une lutte efficace contre l'absentéisme, qu'il augmente le nombre de postes aux concours de recrutement de CPE dès 2009 et qu'il reprenne tous les recrutements nécessaires pour que puissent fonctionner dans les établissements des équipes de suivi complètes s'appuyant sur des personnels titulaires.

NOM	Prénom	Etablissement